

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 13 février 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 26/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 13 février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 février 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL.</p> <p>Absents : Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANSIME - Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Seyssel (PLUi) – Demande de subvention.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la politique de soutien mise en place par le conseil départemental de l'Ain dans le cadre de l'aménagement du territoire et notamment dans l'élaboration des PLUi.

Monsieur le Président rappelle la procédure d'élaboration du PLUi du Pays de Seyssel qui a été confiée au « Groupement des Territoires », représenté par le cabinet « Agence des Territoires » pour un montant de 255 210€ HT.

Considérant que ce PLUi compte 11 communes, dont 3 dans l'Ain : Anglefort, Corbonod et Seyssel. Au 1^{er} janvier 2015, ces 3 communes comptaient 3 369 habitants, soit 37,37 % de la population concernée par le futur PLUi du Pays de Seyssel (9 045 habitants).

Considérant que le montant du marché au prorata du nombre d'habitants est de 95 371,98 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de solliciter l'aide du conseil départemental de l'Ain.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays de Seyssel,

- **PROPOSE** que cette subvention soit calculée proportionnellement au nombre d'habitants de l'Ain concernée par le périmètre du PLUi du Pays de Seyssel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires afin de mener à terme ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour Extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.